



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC TENUE LE 7 AVRIL 2026, À 20H**

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Benoit Proulx, maire
Monsieur Régent Aubertin, conseiller
Madame Marie-Josée Archetto, conseillère
Monsieur Karl Trudel, conseiller
Madame Véronique Bertrand, conseillère
Monsieur Michel Thorn, conseiller
Monsieur Alexandre McCabe, conseiller

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

Monsieur Stéphane Giguère, directeur général

Résolution numéro 131-04-2026

**DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE
OFFICIELLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC**

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte et la réviser au moins tous les cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est un organisme de l'Administration visé;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Archetto

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac s'engage à informer le ministre de la Langue française que la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac utilise exclusivement le français dans toutes ses communications.

QUE la présente résolution tiende lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de la Langue française, diffusée sur le site Internet de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Copie certifiée conforme ce 8 avril 2026

Le directeur général

Stéphane Giguère